

- LE PETIT BULLETIN DES MICHARAUDS -

➤ Les festivités à venir :

• **Le 19 octobre :**

Concert à l'église (orgue, trompette et chants) organisé par Le Clocher de St Michel, rendez-vous à 16 h.

• **Le 9 novembre :**

Matinée boudins organisée par La Fraternelle à partir de 9 h.

• **Le 23 novembre :**

Repas chevreuil, organisé par L'ACCA à partir de 12 h.

• **Le 27 décembre :** Découverte de la crèche organisée par Le Clocher de St Michel.

• **Les Mandrinades 2015 :**

Les 17,18 et 19 juillet prochains auront lieu les Mandrinades à St Etienne de St Geoirs. Si des personnes sont intéressées pour participer à l'élaboration d'un char, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie ou des conseillers.



➤ L'école des P'tits Malins :

Pour la rentrée 2014/2015 notre école a accueilli 44 enfants.

Madame Magali TERNANT, Directrice et enseignante, ainsi que Madame Maguy CHAMPON VACHOT, ATSEM

ont à leur charge 21 enfants dans la classe de petite et moyenne Section.

Monsieur Christophe ZERBOLA s'occupe de la classe de grande section et CP avec un effectif de 23 élèves. Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Madame Stéphanie EMERY qui apporte son aide pour l'encadrement de cette classe.

L'effectif du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de St Michel de St Geoirs (PS, MS, GS et CP), St Geoirs (CE₁ / CE₂) et Brion (CM₁ / CM₂) s'élève à un total de 87 enfants.

Du fait de la nouvelle réforme scolaire, nous avons dû mettre en place les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Ces activités sont encadrées par Maguy CHAMPON et Cathy STICCHI.

Afin de varier au mieux ces temps imposés, nous avons besoin de bonnes volontés pour intervenir entre 15 h 45 et 16 h 30. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps et de votre savoir-faire au profit des enfants, merci de vous manifester auprès de la Mairie ou de l'un des représentants.



➤ La santé à votre porte :

Le Pays de Bièvre-Valloire se mobilise avec de nombreux professionnels pour organiser en octobre 5 demi-journées santé ouvertes à tous :

- ▶ Dépistage SIDA, hépatites, IST par le CIDAG,
- ▶ Dépistage de l'hypertension artérielle par un médecin,
- ▶ Mise à jour des vaccins par un médecin,
- ▶ Entretien contraception, sexualité avec une conseillère conjugale,
- ▶ Infos-conseils : dépistages des cancers avec l'ODLC.

• **La Côte St André le vendredi 3 octobre** de 10 h à 17 h – Maison des services publics, 24 avenue Jongkind.

• **Le Grand-Lemps le mercredi 8 octobre** de 9 h 30 à 11 h 30 – Centre Médico-Social, 451 chemin de Barbaillon.

• **Beaurepaire le mercredi 8 octobre** de 14 h à 20 h – Centre Social de l'Île du Battoir, chemin du 5 août 1944.

• **St Etienne de St Geoirs le mardi 14 octobre** de 10 h à 14 h – Mairie, Place Alexandre Gagneux.

• **Viriville le mardi 14 octobre** de 16 h à 19 h – Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire, 19 avenue du Docteur TURC.



➤ Le concours de boules du 19 juillet 2014 :

Cette manifestation a permis de réunir 40 doublettes et 10 complémentaires. Félicitations aux gagnants et merci à tous les participants qui ont permis que cette journée soit une réussite.



➤ Les orages du 23 octobre 2013 :

Un dossier d'aide a été déposé par la commune et a obtenu une suite favorable.

Les travaux seront réalisés et subventionnés à hauteur de 65 % des frais engagés. Sont concernés La Combe, les chemins du Gabet et du Suel.



➤ Le don du sang :

Le don du sang est une pratique très connue et facile d'accès.

Il suffit d'avoir entre 18 et 65 ans et être en bonne santé. Néanmoins il ne faut pas avoir subi de transfusion quelle qu'en soit la date, avoir séjourné en Angleterre au moins un an entre 1980 et 1996, avoir fait un piercing ou un tatouage dans les 6 mois précédant le don.

Il existe différents types de dons du sang : le don du sang total, le plus courant, qui sert à pratiquer des transfusions et à faire de la recherche médicale, le don de plasma qui sert notamment dans la mise au point de vaccins et de sérums, le don de plaquettes qui permet de soigner certaines formes de cancers et de leucémies.

Les prochaines dates de collecte pour cette fin d'année :

- St Etienne de St Geoirs, le 27 octobre
- St Hilaire de la Côte, le 3 novembre.



➤ Le don d'organe :

La seule et unique façon de faire connaître votre choix est de le confier à vos proches. Après avoir consulté le registre national des refus, c'est vers eux que les équipes médicales se tourneront pour s'assurer que vous n'étiez pas contre le don de vos organes avant d'envisager tout prélèvement.

Certaines personnes choisissent de remplir une carte de donneur, de la porter sur eux

ou de la ranger dans leurs papiers personnels pour laisser une trace écrite de leur décision. Il faut cependant savoir qu'une carte de donneur n'a pas de valeur légale et qu'elle est rarement retrouvée au moment d'un décès.

Que vous portiez une carte ou non, vos proches seront interrogés par les équipes médicales sur votre position concernant le don d'organes. Informer vos proches c'est donc s'assurer que votre volonté sera respectée. Cela permet aussi d'épargner un questionnement douloureux pour les proches.



➤ Le cynips du châtaignier :

Lors de vos promenades dans la forêt de Chambaran sans doute avez-vous remarqué des protubérances, boursoufflures sur les nouvelles pousses de châtaigniers. Un petit parasite envahit notre territoire depuis quelques années, le cynips du châtaignier. Originaire de Chine, après avoir colonisé le Japon il sévit dans notre pays. Atteignant les bourgeons, il empêche le développement de la plante qui fabrique en réaction une gale. Atrophiée la plante produit moins de châtaignes, et dans certains cas, meurt. Sa propagation est rapide par la ponte durant l'été de nombreux œufs dans les futurs bourgeons. Que pouvons-nous faire pour sauver nos arbres ? Impossible de brûler toutes les parties atteintes, la solution penche donc dans la recherche de variétés résistantes et l'utilisation d'une lutte biologique, un parasite (torymus) du parasite (cynips).



➤ C'est la saison des champignons :

Gourmands et amateurs se réjouissent. Mais avant de partir panier sous le bras, voici quelques recommandations :

- Quand on se promène en forêt, on se promène toujours chez quelqu'un ! Il faut donc respecter les lieux : refermer les portails, les barbelés, respecter les animaux, etc...

- Mettre des vêtements clairs afin de se faire voir des autres et surtout si vous vous trouvez dans une zone en action de chasse,

- Contrairement à l'idée reçue, les champignons n'appartiennent pas à tout le monde ! Ils appartiennent au propriétaire de la forêt dans laquelle ils poussent mais le ramassage pour consommation personnelle est toléré sauf si contre-indications du propriétaire (panneau d'interdiction).

- Ne ramassez jamais un champignon que vous ne connaissez pas. En cas de doute, faites-le identifier par des spécialistes (ex : pharmacien, association mycologique...).

- Déposez les champignons dans une caisse ou un carton, les sacs plastiques accélérant le pourrissement,

- Séparez les champignons récoltés par espèce, un champignon vénéneux pouvant contaminer les autres,

- Les conserver au réfrigérateur et les manger 2 jours au maximum après la cueillette,

- Les consommer en quantité raisonnable et après une cuisson suffisante.

En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes (tremblements, vertiges, vomissement, diarrhées ou douleurs abdominales), il convient de contacter le 15 ou le centre antipoison.

En règle générale, les symptômes apparaissent dans les 12 heures après leur consommation.

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11



➤ L'ouverture de la médiathèque Bièvre Isère :

Un nouveau lieu culturel inédit sur le territoire qui représente un fort potentiel en matière d'animation et de ressources est ouvert depuis le 6 septembre. Venez déambuler de salle en salle dans l'un des 6 espaces dédiés à la littérature, à la musique, au cinéma, au multimédia, à l'art ou à l'actualité pour découvrir cette belle et grande structure.

Le mardi et mercredi de 12 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 14 h, le vendredi de 12 h à 20 h, le samedi de 10 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Adresse : 125 avenue Charles de Gaulle (en face d'Aqualib') à la Côte St André.

Renseignements au 04 74 20 38 51.



➤ La bibliothèque de St Etienne de St Geoirs :

Horaires d'ouverture : Les mardis, jeudis, vendredis de 16 h à 18 h 30, le mercredi de 10 h à 18 h 30, le samedi de 10 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Adresse : 1^{er} étage de la Mairie

Place Gagneux. Tél. : 04.76.65.44.34

Tarifs : Gratuit pour les - de 18 ans /
Adulte : 14 € / Etudiants et demandeurs
d'emploi : 5 €



➤ Appel à la prudence dans notre village :

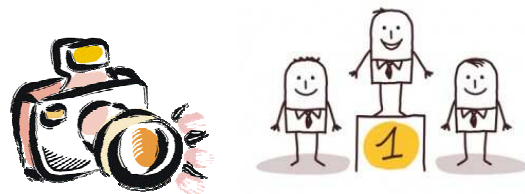
Il est rappelé aux automobilistes de respecter les limitations de vitesse et qu'un conducteur compromet gravement la sécurité de ses passagers et des autres usagers de la route lorsqu'il conduit avec un taux d'alcool dans le sang.

De plus, malgré notre cadre paisible de campagne, les routes de notre village ne sont pas des aires de jeux pour nos enfants, alors surveillez vos petits bambins !



➤ Le concours photos :

Chaque habitant de la commune est invité à participer en proposant 2 photos (formats 10 x 15, 10 x 13, 11 x 13 ou 11x 15 cm avec le nom du participant au dos). Elles devront être déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 30 avril 2015. L'exposition sera ouverte entre le 17 et le 30 mai 2015. Chaque visiteur sera invité à classer les 9 photos qu'il apprécie le plus en leur attribuant des points. La photo qui lui paraît la meilleure sera créditée de 9 points et ainsi de suite. Nous totaliserons les points de chaque photo et celle qui en aura le plus sera récompensée. Les résultats seront communiqués à l'occasion de la réception organisée pour la fête des mères.



➤ Création d'une boîte à idées :

Afin de connaître vos envies, la boîte aux lettres de la Mairie reste ouverte à toutes vos suggestions. Glissez-y donc vos idées, vos remarques et nous les étudierons.



Mairie de St Michel de St Geoirs
1550 Route de la Forteresse
38590 St Michel de St Geoirs
Tél. : 04 76 65 48 83
mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr
www.mairie-stmichelstgeoirs.com